

NOTICE D'INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

En application des articles L. 111-1, L. 111-2, L. 221-5 à L 221-7, L 221-11, L 221-18 à L 221-22, L 221-25 et L 221-28 et de l'annexe de l'article R.229-5 du Code de la consommation

Présentation de « LH Généalogie » : « LH GENEALOGIE » Société par Actions Simplifiée au capital de 10000 euros inscrite au RC de Caen sous le 843 433 526, N° TVA Intracommunautaire FR 56 834433526 .

« LH Généalogie » est une entreprise commerciale dont l'activité principale est la recherche d'ayants droit (héritiers, bénéficiaires, légataires ou encore propriétaires) qui s'ignorent ou qui sont partiellement inconnus dans le cadre du règlement de successions en cours de règlement ou déjà réglées, leur permettant ainsi de faire valoir leur droit héréditaire en apportant toutes les justifications nécessaires à la reconnaissance de ce dernier.

« LH Généalogie » intervient dans le respect de l'Article 36 de la loi 2006-728 du 23 juin 2006 ; dûment mandatée en l'espèce par une lettre de mission de toute personne ayant un intérêt réel et légitime (Notaire, héritier, créancier, ...) et dans les cas de successions soumises au régime de la vacance ou de la déshérence, en France ou à l'étranger. « LH Généalogie » établit, vérifie, complète les dévolutions successorales. « LH Généalogie » identifie et localise des héritiers inconnus ou peut intervenir seulement pour rechercher l'adresse d'un ayant droit identifié, sans relation avec ses cohéritiers.

Service proposé par « LH Généalogie »

« LH Généalogie » ayant déterminé le nombre et la qualité des héritiers retrouvés par ses soins présente à ces derniers, pour paiement du service qu'elle leur rend, un contrat de révélation, qui octroiera à « LH Généalogie » uniquement en cas de succès, c'est-à-dire si l'ayant droit perçoit in fine toute ou partie d'une succession ou d'un actif, des honoraires qui se traduiront par un pourcentage, prélevés des sommes apportées à l'ayant droit. Les barèmes sont proposés et diffèrent selon la nature des contrats et la difficulté des recherches. Plus l'héritier est généalogiquement éloigné de la personne décédée plus le pourcentage est important

-concernant les contrats de révélation de succession, les honoraires de « LH Généalogie » seront fonction du degré de parenté, commenceront à 15 % HT et ne pourront excéder 35% HT

-les contrats justificatifs concernent l'intervention de « LH Généalogie » en vue d'apporter la justification de droits héréditaires que ne peuvent pas apporter par eux-mêmes les héritiers.

-les contrats de révélation d'actif concernent l'intervention de « LH Généalogie » pour révéler son droit à tout ayant droit concerné par un actif (mobilier et/ou immobilier) oublié ou inconnu.

Chaque intervention de « LH Généalogie » se conclut par la production d'un tableau généalogique, certifié sincères et véritables quant aux informations fournies par LH Généalogie, engageant ainsi la responsabilité civile professionnelle de « LH Généalogie »

Dans tous les cas, les honoraires de « LH Généalogie » ne pourront dépasser 35% HT et peuvent intégrer une part de dégressivité dans un contexte de négociation.

Dans la continuité, « LH Généalogie » adressera à l'ayant droit un mandat de représentation (pouvoir sous seing privé), facultatif et gratuit pour l'ayant droit, à l'effet de représenter celui-ci et ses cohéritiers éventuels dans un souci d'efficacité et dans l'intérêt qui devient alors commun entre « LH Généalogie » et l'ayant droit. La signature d'un tel mandat ne dispense pas « LH Généalogie » de solliciter l'accord de l'ayant droit par courrier pour toute prise de décision liée au règlement d'une succession ou au sort d'un actif.

Les honoraires de « LH Généalogie » s'appliquent sur la part nette revenant à l'ayant droit, conformément au contrat signé entre les parties, après déduction du passif courant (dernières factures), des droits de succession dus à l'Etat, des frais engagés par « LH Généalogie » dans l'intérêt de l'ayant droit. (Comme le paiement de l'assurance d'un bien immobilier ou d'un véhicule, des honoraires d'avocat si procédure.) Sur cette part nette, il faut ajouter la TVA au taux en vigueur actuel (20%). Les frais de dossiers plafonnés à 90 euros (TTC) sont déduits de la quote-part de l'héritier lors du premier règlement.

A noter que « LH Généalogie » s'interdit

-de réclamer à l'ayant droit, quelque soit l'issue d'un dossier, le remboursement des frais de déplacement occasionnés par sa mission (frais de carburant, péage, hôtel, restaurants et divers)

-de provisionner des sommes en vue de régler un passif inconnu qui se révélerait après la répartition des fonds. Seul le notaire est habilité à conserver lors du règlement d'une succession, des sommes pour régler un passif à posteriori (exemple impôts et taxes)

Un mois après la découverte du dernier ayant-droit, « LH Généalogie » s'engage à révéler à l'ayant droit l'origine de son droit héréditaire. Dans un délai d'un mois maximum, après réception éventuelle des fonds sur un « Compte Héritiers. « LH Généalogie » s'engage à verser à l'ayant droit les sommes lui revenant et s'engage à informer le prescripteur (Notaire) que les sommes appartenant aux ayants droit ont bien fait l'objet de virements bancaires effectivement exécutés et que « LH Généalogie » ne détient plus les fonds des ayants droit qu'elle a retrouvés et représentés.

-LH Généalogie s'interdit, dans ce délai d'un mois nécessaire à la gestion administrative du paiement de l'ayant droit, de déposer les sommes qui ne lui appartiennent pas sur un compte rémunéré.

En cas d'insuccès, pour quelque cause que ce soit, notamment en cas d'intervention d'héritier plus proche, de testament déshéritant l'héritier ou de dettes absorbant l'actif, aucune somme ne sera due par l'héritier et « LH Généalogie » conservera à sa charge tous les frais exposés et fera son affaire de tout déficit successoral de sorte que l'héritier n'ait jamais rien à avancer ni à déboursier.

Droit de rétractation

La loi vous permet de revenir sur la signature d'un contrat passé avec LH Généalogie dans un délai de 14 jours . Au delà de 14 jours , les termes du contrat signé par l'ayant droit ne pourront être remis en cause. Pour exercer ce droit de rétractation, vous pouvez utiliser le coupon présent sur les contrats, nous adresser ce dernier par courrier à LH Généalogie 457 av André Malraux 14880 HERMANVILLE SUR MER , ou encore par fax au 0972643146, et par mail à l'adresse suivante : contact@lhgenealogie.com

Litiges et garanties

Conformément aux articles L.616-1 et suivants du Code de la Consommation, après réclamation écrite infructueuse auprès de la société « LH Généalogie », vous pouvez saisir le médiateur de la consommation, inscrit sur la liste nationale des médiateurs de la consommation constituée par la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation, dont les coordonnées sont les suivantes : Monsieur Gérard GAUCHER - Médiateur de la Consommation Généalogistes de France et Généalogie Professionnelle — 51 Chemin des Grands Moulins, 69400 GLEIZE — <http://mediateurconsogenealogistesfrance.fr>. Et / ou saisir la juridiction compétente au regard de la contestation qu'il élève

La société "LH Généalogie" est garantie au titre de sa responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie GENERALI, police d'assurance n°AR155578